

AECE 1 SUPP-1

Exemples du système de référence

16. Voici quelques exemples de références :

- a) GF 3.8.1 — Manuel de la gestion financière, chapitre 3, section 3.8.1;
- b) IC 2C — Manuel des instructions consulaires, chapitre 2, annexe C;
- c) GM 8 — Chapitre 8 du Manuel de la gestion du matériel; et
- d) IC Vol. 2XI — Manuel des instructions consulaires, volume 2, annexe XI.

Autres références utilisées

17. Outre les références mentionnées plus haut, on trouvera également :

- a) CT (suivi d'un numéro) — Directives du Conseil du Trésor;
- b) Circ (suivi d'un numéro et d'une année) — Circulaire administrative; et
- c) LGFP — Loi sur la gestion des finances publiques.

18. Toutes les autres références se passent d'explication ou renvoient aux numéros de dossier des lettres ou des directives.